

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XII

OCTOBRE 1906

No 10

NOTES SUR LA FAMILLE COULON DE  
VILLIERS

APPENDICE

I

Sommaton que fera M. de Jumonville officier des troupes du Roy très chretien au commandant des troupes Angloises, si il en trouve sur les terres du domaine du Roy.

Monsieur,

Il m'est déjà revenû par la voye des sauvages que vous veniés armé et à forces ouvertes sur les terres du Roy mon maître, sans toutes fois pouvoir le croire, mais ne devant rien négliger pour en être informé au juste, je détache M. de Jumonville pour le voir par lui-même, et en cas qu'il vous y trouve, vous sommer de la part du Roy, en vertu des ordres que j'en ay de mon général de vous retirer paisiblement avec votre troupe, sans quoy, Monsieur, vous m'obligeriés à vous y contraindre par toutes les voyes que je regarderois les plus efficaces pour l'honneur des armes du Roy.

La vente des terres de la Belle-Rivière par les sauvages vous est un si faible titre que je ne pourray m'empêcher, Monsieur, de repousser la force par la force je vous préviens que si après cette sommaton qui sera la dernière que je vous feray faire il arrive quelque acte d'hostilité que ce sera à vous d'en répon-